

FONDS DE SOLIDARITE DES CONSOMMATEURS ET CITOYENS

Association sans but lucratif 44, rue de Turbigo 75003 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

FONDS DE SOLIDARITE DES CONSOMMATEURS ET CITOYENS

Association sans but lucratif 44, rue de Turbigo 75003 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FONDS DE SOLIDARITE DES CONSOMMATEURS ET CITOYENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels gu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet

de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,

Le commissaire aux comptes **GESTIONPHI**

Olivier JEAN

FONDS DE SOLIDARITE DES CONSOMMATEURS ET CITOYENS

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF		Eversies also le			
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)					
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux . Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	5 843		5 843		5 843
Capital souscrit et appelé, non versé	3 0-10		55-5		3 0 7 0
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	478 352		478 352	619 108	- 140 756
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	737		737	631	106
TOTAL (II)	484 932		484 932	619 739	- 134 807
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
_					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	I				

Bilan (suite)

Présenté e					
PASSIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	
Capitaux Propres					
Capital social ou individuel (dont versé :)					
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		607 842	219 640	388 202	
Résultat de l'exercice		-133 520	388 203	- 521 723	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Résultat de l'exercice précédent à affecter					
Tresultat de l'exercice precedent à directer	TOTAL (I)	474 322	607 842	- 133 520	
	TOTAL (I)	414 322	007 042	- 133 520	
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
Availces conditionnees	TOTAL (II)				
Don't de la constant	TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
	TOTAL (III)				
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
. Emprunts					
. Découverts, concours bancaires					
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers					
. Associés					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 263	9 354	- 1 091	
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel			89	- 89	
. Organismes sociaux		2 286	2 230	56	
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Etat, obligations cautionnées					
. Autres impôts, taxes et assimilés		61	225	- 164	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Instruments financiers à terme					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL (IV)	10 610	11 897	- 1 287	
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)					
TOTAL PA	SSIF (I à V)	484 932	619 739	- 134 807	

FONDS DE SOLIDARITE DES CONSOMMATEURS ET CITOYENS

Compte de résultat

Compte de résultat

	Présenté en Euro					enté en Euros
	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amort. et prov., transfert de charges		11 369	786 379	- 775 010	-98,55	
Autres produits Total des produits d'exploitation (I)		11 369	786 379	- 775 010 - 775 010	·	
	-	exploitation (I)	11 309	100 319	- 775 010	-98,55
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approv.)		55.040	000.054	000 700	22.22	
Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés			55 313 357	339 051 225	- 283 738 132	-83,69 58,67
Salaires et traitements			65 255	43 941	21 314	48,51
Charges sociales			23 839	14 944	8 895	59,52
Dotations aux amortissements sur immobil						
Dotations aux provisions sur immobilisation	าร					
Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et ch	narges					
Autres charges		126	17	109	641,18	
Total des charges d'exploitation (II)		144 890	398 177	- 253 287	-63,61	
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)		-133 520	388 203	- 521 723	-134,39	
Quotes-parts de résultat sur opérations fait Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	es en commun					
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
То	tal des produits	s financiers (V)				
Dotations financières aux amortissements Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions valeurs mobil	ières de placeme					
Tota	al des charges f	inancières (VI)				
RE	SULTAT FINA	NCIER (V-VI)				
RESULTAT COURANT AV	/ANT IMPOT (I-II+III–IV+V-VI)	-133 520	388 203	- 521 723	-134,39

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Présenté en Euros			
	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	11 369	786 379	- 775 010	-98,55
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	144 890	398 177	- 253 287	-63,61
RESULTAT NET	-133 520	388 203	- 521 723	-134,39
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				